

La police à Montbrison à la Belle époque :

Les voleurs profitent des nuits les plus obscures !

Au début du 20^e siècle une série de cambriolages émeut la population de la ville. Le conseil municipal s'inquiète alors de renforcer l'éclairage public, un moyen de dissuader les monte-en-l'air.

Un éclairage public parcimonieux

Depuis 1848, Montbrison vit à l'époque poétique des allumeurs de réverbères. La ville est éclairée par 160 lanternes alimentées au gaz de ville. Allumés à la tombée du jour, les becs "auer" sont éteints à minuit.

Le 15 septembre 1904, le conseil municipal discute de la prolongation de l'éclairage public car, dit le maire *"les voleurs avaient toujours profité, pour se mettre en campagne, des nuits les plus obscures et attendu l'extinction des becs de gaz"*. Selon lui, il faudrait 30 lanternes brûlant toute la nuit, c'est-à-dire jusqu'à 6 h du matin du 1^{er} octobre au 31 mars, seulement jusqu'à 3 h du 1^{er} avril au 30 septembre. La compagnie du gaz indique qu'il en coûterait 1 124 F. Et cela serait insuffisant. Il faudrait au moins 56 lanternes allumées toute la nuit... Et chacun donne son avis.

M. Fraisse dit qu'il faut éteindre à 11 h certaines lampes pour prolonger les autres. M. Brassart pense que beaucoup de propriétaires, dans les quartiers du centre, accepteraient de participer à la dépense... D'autres estiment que ce serait difficile. Et certaines rues dans l'obscurité seraient ainsi désignées aux cambrioleurs. On pourrait aussi éteindre des lanternes à minuit, d'autres à 3 h, le reste à 6 h. Mais la compagnie n'admet pas ce système trop compliqué. En somme des économies de bouts de chandelle ! Finalement, rien n'est tranché. Les conseillers décident... qu'il faut faire des essais

Faut-il doubler le nombre d'agents ?

Au cours du même conseil, le docteur Dulac rappelle l'insuccès des recherches. Mais que fait donc la police ? Il admet que les agents se sont beaucoup fatigués en rondes de nuit. Pourtant il ne croit pas que ces promenades nocturnes soient suffisantes pour arrêter les malfaiteurs :

"Un voleur est rarement pris en flagrant délit... Il est plus facile aux voleurs de surveiller les allées et venues des agents qu'ils connaissent qu'aux agents de surveiller les voleurs s'ils n'ont pas d'indications un peu précises". Évidemment. *"La police ne peut arriver à un résultat qu'en s'appliquant à connaître les moyens d'existence des individus capables de se livrer au vol, les ressources que le travail peut leur fournir, les dépenses auxquelles ils se livrent, l'emploi de leur temps, leurs relations..."* Bref, il faudrait tout savoir sur les voleurs potentiels.

Et les édiles s'inquiètent : *"Monsieur le Maire tient-il la main à ce que la police exerce cette surveillance ?"* M. Chialvo explique qu'il a, certes, la direction de la police mais que les agents et le commissaire sont aussi à la disposition du sous-préfet et du parquet *"qui les emploient à des enquêtes, à des courses et leur donnent beaucoup de travail"*. Ils ne peuvent être partout. Il faudrait, peut-être, renforcer les effectifs avec deux nouveaux policiers.

Le conseil est toujours réticent quand il s'agit d'engager des dépenses. Certains édiles demandent benoîtement s'il n'y aurait pas moyen de réserver au service de la ville les employés qu'elle paie. Évidemment non ! C'est contraire à la loi.

Une solution : le bon entretien des bicyclettes

Après discussion, le conseil décide de ne pas augmenter le nombre des agents. On demande cependant au maire d'étudier avec soin l'emploi du temps de chacun afin de *"rechercher d'après le temps réellement consacré par les agents au service de la ville, sur quelles bases doivent porter les améliorations demandées..."* En somme, on élude la question.

Pour se faire pardonner le conseil reconnaît que *"les agents Gaurand et Roussel doivent être encouragés dans le zèle qu'ils ont montré"*. Il décide d'inscrire au budget additionnel de 1904 *"un crédit de 200 F pour leur acheter des capotes de drap et leur donner une petite subvention"*

pour l'entretien de leurs bicyclettes... L'amélioration de la sécurité publique sera donc tributaire du graissage des bicycles !

Joseph Barou

Pour en savoir plus : J. B., "Montbrison de la seconde République à la Grande Guerre (1848-1914) tableaux d'une ville assoupie", *Village de Forez*, 2003.

[*La Gazette* du 7 octobre 2005 sous le titre "Comment arrêter les "monte-en-l'air""]